



Communiqué de presse
Paris, le 9 janvier 2020

Accueil des migrants : Un nouveau centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) ouvre à Paris

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a ouvert ce jour le 6^e centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) francilien dans le 18^e arrondissement de Paris, boulevard Ney. A l'instar des 5 autres CAES, ce centre permet d'héberger les migrants à la rue, d'évaluer leur situation administrative et de leur fournir un accompagnement social, sanitaire et administratif adapté. Doté d'une capacité de 150 places, le centre porte à 900 le nombre total de places en CAES en Île-de-France, dont 300 sont situées à Paris.

Doté d'une capacité de 150 places et entièrement financé par l'Etat, ce centre permet d'héberger les migrants occupant les campements illégaux du nord-est parisien qui ont été orientés via les maraudes régulières ou les deux accueils de jour pilotés par la préfecture de région.

Au cours de leur séjour d'une dizaine de jours en moyenne, la situation administrative des personnes est évaluée par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Les primo-arrivants peuvent déposer une demande d'asile au guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) de la préfecture de police, qui est situé à proximité du CAES. Un accompagnement sanitaire et social leur est, parallèlement, fourni par les professionnels de France Horizon en charge du centre et du Samu social de Paris. A l'issue, les migrants sont ensuite orientés dans une structure adaptée à leur situation en Île-de-France ou en région.

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a déclaré : « *Comme je m'y étais engagé en 2019, la création de ce nouveau centre, le 2^{ème} à Paris, vient compléter et renforcer notre dispositif d'accueil des migrants. Ce centre repose sur le triptyque hébergement, accompagnement, évaluation des droits au séjour. Mon objectif est de permettre aux migrants qui occupent les campements insalubres et dangereux du nord-est parisien, d'être mis à l'abri dans des structures encadrées par des professionnels et, pour ceux qui relèvent de cette procédure, d'engager les démarches de demande d'asile le plus rapidement possible* ».

Au total, depuis le 1er janvier 2019, 14 934 personnes ont été prises en charge dans les 5 CAES d'Île-de-France (Paris Boulevard Ney, Nanterre, Vaux-le-Pénil, Ris-Orangis, Cergy).

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / Attention changement adresse : pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

@Prefet75_IDF